


Véronique NAEL

**Composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire après modification
par arrêté préfectoral n° 16-19-MHL- du 22 septembre 2016**

Annexe

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

— *Représentants du Conseil Régional de Basse-Normandie :*

Mme Florence MAZIER, conseillère régionale

— *Représentants du Conseil Départemental du Calvados :*

M. Michel ROCA, conseiller départemental du canton de Condé sur Noireau (14)

— *Représentants du Conseil Départemental de la Manche :*

Mme Marie-Pierre FAUVEL, conseillère départementale du canton de Condé-sur-Vire
M. Michel de BEAUCOUDREY, conseiller départemental du canton de Condé-sur-Vire

— *Représentants des maires du Calvados :*

M. Marc ANDREU-SABATER, maire de Vire-Normandie
Mme Nicole DESMOTTES, maire-déléguée de Roullours, commune de Vire-Normandie
M. Blaise MICARD, maire de Landelles et Coupigny
M. Jean FAUVEL, maire de Neuilly-la-Forêt
Mme Annie BIHEL, maire-déléguée de Vaudry, commune de Vire-Normandie
M. Jean-Paul MASSUS, maire de Le Mesnil-Robert
M. Gérard FEUILLET, maire-délégué de La Graverie, maire-adjoint de Souleuvre-en-Bocage

— *Représentants des maires de la Manche :*

Mme Sylvie LEBLOND, maire de Rampan
M. François BRIERE, maire de Saint-Lô
M. Stéphane GERMAIN, maire-adjoint de Quibou
M. Philippe GOSSELIN, vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Lô-Agglomération
M. Jean-Pierre LHONNEUR, président de la communauté de communes de la Baie du Cotentin ou son représentant
M. Philippe OZENNE, maire-adjoint de Moyon-Villages
M. Christian PERIER, maire de Couvains
M. Laurent PIEN, maire de Condé-sur-Vire
M. Dominique QUINETTE, maire de Saint-Fromond
M. Gilles QUINQUENEL, président de la communauté d'Agglomération Saint-Lô-Agglomération
M. Dominique PAIN, vice-président du syndicat de la Vire et du Saint-Lois en charge de l'eau
M. le président du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant

— Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

- M. Yves CORDON, président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères
- M. Denis SMALL, vice-président de la communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo en charge de l'eau potable et de l'assainissement
- M. Claude MAISONNEUVE, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant
- M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant
- M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant
- M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Basse-Normandie ou son représentant
- M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados ou son représentant
- M. le président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire ou son représentant
- M. le président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne Calvados ou son représentant
- M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche ou son représentant
- M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche ou son représentant
- M. le président du GRAPE ou son représentant
- M. le président du comité départemental de canoë-kayak ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches de Basse-Normandie ou son représentant

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant
- M. le préfet du Calvados ou son représentant
- M. le préfet de la Manche ou son représentant
- M. le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie - délégation départementale de la Manche ou son représentant
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant
- M. le délégué interrégional de l'ONEMA ou son représentant.